
BREF HISTORIQUE

Le 11 mai 1982, la Municipalité de Nyon demandait au Conseil Communal un crédit d'étude pour la démolition des immeubles de la Promenade du Jura et la construction du parking centre-ville. Le 23 juin 1982, PRO NOVIODUNO écrivait à la Municipalité pour lui demander une nouvelle étude afin de sauver les immeubles menacés. Malheureusement, la Municipalité répondait négativement. Le 25 avril 1984, à la suite de la mise à l'enquête du projet, PRO NOVIODUNO faisait opposition en maintenant les arguments de juin 1982. Le 14 août 1984, la Municipalité levait notre opposition à la construction du parking sans mentionner notre opposition à la démolition des immeubles. Fin août 1984, PRO NOVIODUNO et un certain nombre de propriétaires privés déposaient un recours contre la décision municipale. En juin 1985, notre recours était admis par la Commission cantonale de Recours. Le 12 novembre 1985, nous organisons un débat contradictoire sur ce sujet.

MOTIFS DE NOTRE OPPOSITION AU PARKING "CENTRE-VILLE"

1. Il implique la démolition de 3 immeubles placés en classe 4 du recensement architectural comportant des éléments d'architecture du XVIème siècle et situés sur l'ancienne muraille romaine.
2. Il détruit le caractère de la Promenade du Jura et sacrifie des arbres existants notamment ceux de la rue de la Combe.
L'actuel talus herbeux retenu par des murs de pierre signale le site historique du bourg et constitue une transition harmonieuse entre la ville médiévale et la colline de la Muraz. L'architecture même du parking proposé détruirait ce site.
3. La création du parking sous la Promenade du Jura attirera au centre ville déjà engorgé un trafic supplémentaire indésirable. Il générera le passage de plus de 400'000 véhicules/an traversant la ville et empruntant des voies de circulation inadaptées, la rue de la Combe d'un côté et la place St-Martin de l'autre. Au moins le tiers de ce trafic traversera la rue de la Gare d'où accroissement des nuisances, dangers, embouteillages et pourquoi pas la pose de feux à ce carrefour scabreux !
Tout cela ne sera malheureusement pas au bénéfice des commerçants.
Tout cela ne s'inscrit non plus pas dans le plan directeur des circulations de 1978.
4. L'autre voie d'accès au parking par la rue de la Combe et le chemin de Crève-Coeur n'est guère meilleure.
Son carrefour avec Reverdil est aujourd'hui déjà engorgé aux heures de pointe. Qu'en sera-t-il quand le parking public de la Combe aura doublé sa capacité ? En effet il passera sous peu de 390 à 800 places publiques (sans compter les 150 places privées en remplacement des places extérieures actuelles) soit quelque 400 places supplémentaires effectives. Est-il raisonnable que ces 2 grands parkings empruntent le même accès ?
De nouveaux feux sont à craindre mais ne sauraient résoudre ce problème mal posé.
En outre plus d'une vingtaine de garages débouchent directement sur la rue de la Combe, constituant autant de dangers pour les usagers du parking centre-ville.
5. La création de la future zone piétonne de la vieille ville sera très compromise. L'axe piétonnier de la rue de la gare sera en effet définitivement coupé en deux par la circulation se rendant au parking. Même les livraisons deviendront difficiles alors que la solution d'une zone principalement réservée aux piétons, telle que la propose PRO NOVIODUNO, doit permettre de renforcer l'activité commerciale de ce secteur, à condition que les parkings se trouvent en périphérie immédiate du secteur et non dans celui-ci comme ce serait malheureusement le cas avec le parking "centre-ville".

6. Les travaux de construction du parking seront trop chers à cause des bâtiments existants et de la topologie du site choisi, ils seront cause de nuisances importantes et risquent fortement d'être ralentis par les trouvailles archéologiques probables à cet endroit. La construction du parking implique aussi le déplacement de la station transformatrice des SI. Un petit million de frais dont on ne parle guère !

QUELS ARGUMENTS LA COMMISSION CANTONALE DE RECOURS A-T-ELLE RETENUS POUR REFUSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Avant la présentation de notre projet de parking dit "du Prieuré" et la relation de notre table ronde du 12 novembre, nous estimons intéressant de vous présenter en détail les raisons qui ont conduit la commission cantonale de recours à annuler le permis de construire du parking centre ville.

- 1) Le parking projeté est érigé en partie sur une parcelle non zonée considérée comme inconstructible.
- 2) Le projet ne respecte pas les distances à la limite des constructions.
- 3) L'esthétique du projet est critiquable (mauvaise intégration de la façade du parking dans son environnement immédiat).

La commission n'a étudié que superficiellement ce dernier argument, étant donné que le permis de construire est déjà annulable sur la base des motifs précédents.

Il faut remarquer encore que la commission se réserve la question de savoir si la Municipalité était en droit de s'accorder l'autorisation de démolir les trois bâtiments existants à la Promenade du Jura (autorisation tacite puisque l'Exécutif communal n'a pas levé l'opposition que nous avons formulée en son temps).

La commission relève enfin certaines lacunes dans la procédure :

- 1) Sans en définir les conséquences au niveau de la validité du permis de construire, elle remarque que le projet litigieux aurait dû être soumis à la commission consultative d'architecture et d'urbanisme, conformément à l'article 4 RPE.
- 2) Les plans mis à l'enquête ne portant pas la signature de tous les copropriétaires de la parcelle No 12 sur laquelle s'étendrait une partie de la construction, cette violation de l'art. 72 al. 1 LCAT pourrait également entraîner le refus du permis de construire.

La prise en considération de ces arguments a donc mené la Municipalité à envisager de soumettre à l'approbation du Conseil Communal un nouveau plan d'extension partiel.

La réalisation de ce projet dépendra donc de la décision du Conseil Communal. C'est la raison pour laquelle nous pensons que ce bulletin "spécial parkings" intéressera particulièrement ses membres.

LA PROPOSITION DE PRO NOVIODUNO

CONCEPT ZONE PIETONNE - PARKING

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité de la vie au centre ville.
- Eliminer tout trafic de transit notamment au travers de la rue de la Gare - Grand-rue - Cordon.
- Supprimer le trafic tournant en quête d'une place de parc providentielle au centre.
- Donner la ville en priorité aux piétons.

MOYENS :

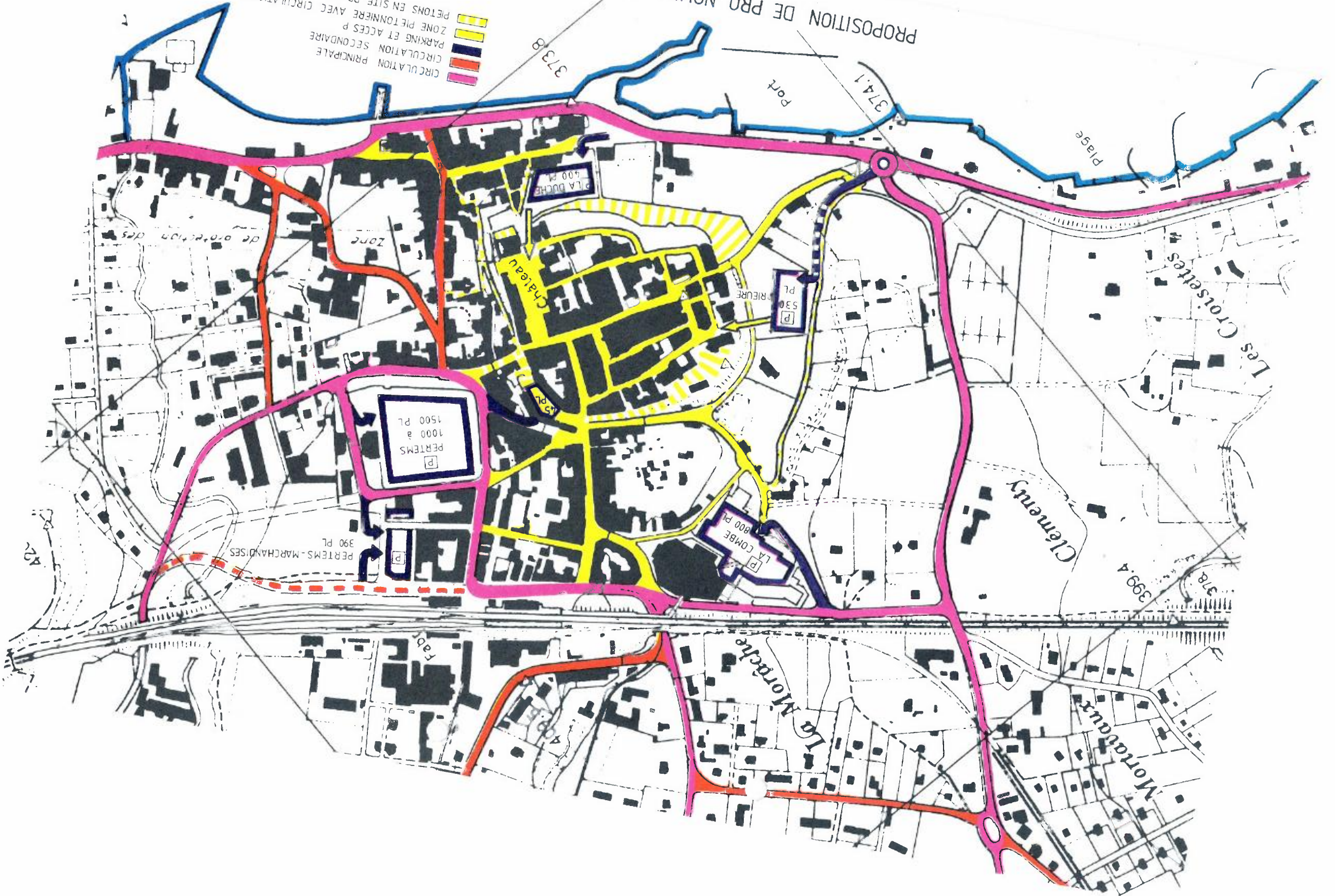
- Fermer les portes de la ville aux voitures indésirables.
- Aménager une circulation de ceinture autour du centre (route de Suisse - Clémenty - Reverdil - Pertems - Rue de la Porcelaine/Vy-Creuse).
- Etablir des parkings suffisants aux 4 angles de la ceinture, chacun absorbant les véhicules en provenance d'une direction.
- Offrir aux commerçants et habitants du centre des possibilités d'accès et de livraison.

LE SITE S'Y PRETE :

- Le centre ville est ramassé, il est traversé en 5 minutes à pied.
- Le centre est situé sur un promontoir bien délimité.
- La circulation reste en contrebas.

PROPOSITION DE PRO NOVIODUNO

- PIETONS EN SITE PROPRE
- ZONE PIETONNIERE AVEC CIRCULATION DE SERVICE MODEREE
- PARKING ET ACCES P
- CIRCULATION SECONDAIRE
- CIRCULATION PRINCIPALE



QUELS PARKINGS SOUTERRAINS ?

QUELLES ZONES DESSERVIES ?

Pertems - Marchandises

Il se construit et dégorgera le quartier de la gare.

La Combe

Son pouvoir d'accueil va bientôt doubler à 800 places publiques.

Ces 2 parkings privés mis en place nous préconisons :

Pertems

Le sondage de Pro Novioduno nous a conforté qu'il est largement le favori des Nyonnais, c'est le plus central.

Il est facile à réaliser, il est bien desservi.

Il peut avoir facilement une capacité de 1'000 à 1'500 places.

Le haut du centre ville sera ainsi bien servi.

Pour le bas et Rive il faut prévoir :

La Duche

Dessert de plain- pied le quartier de Rive et par un moyen mécanique la place du Château. Son intégration doit être traitée avec beaucoup de soin au pied du Château.

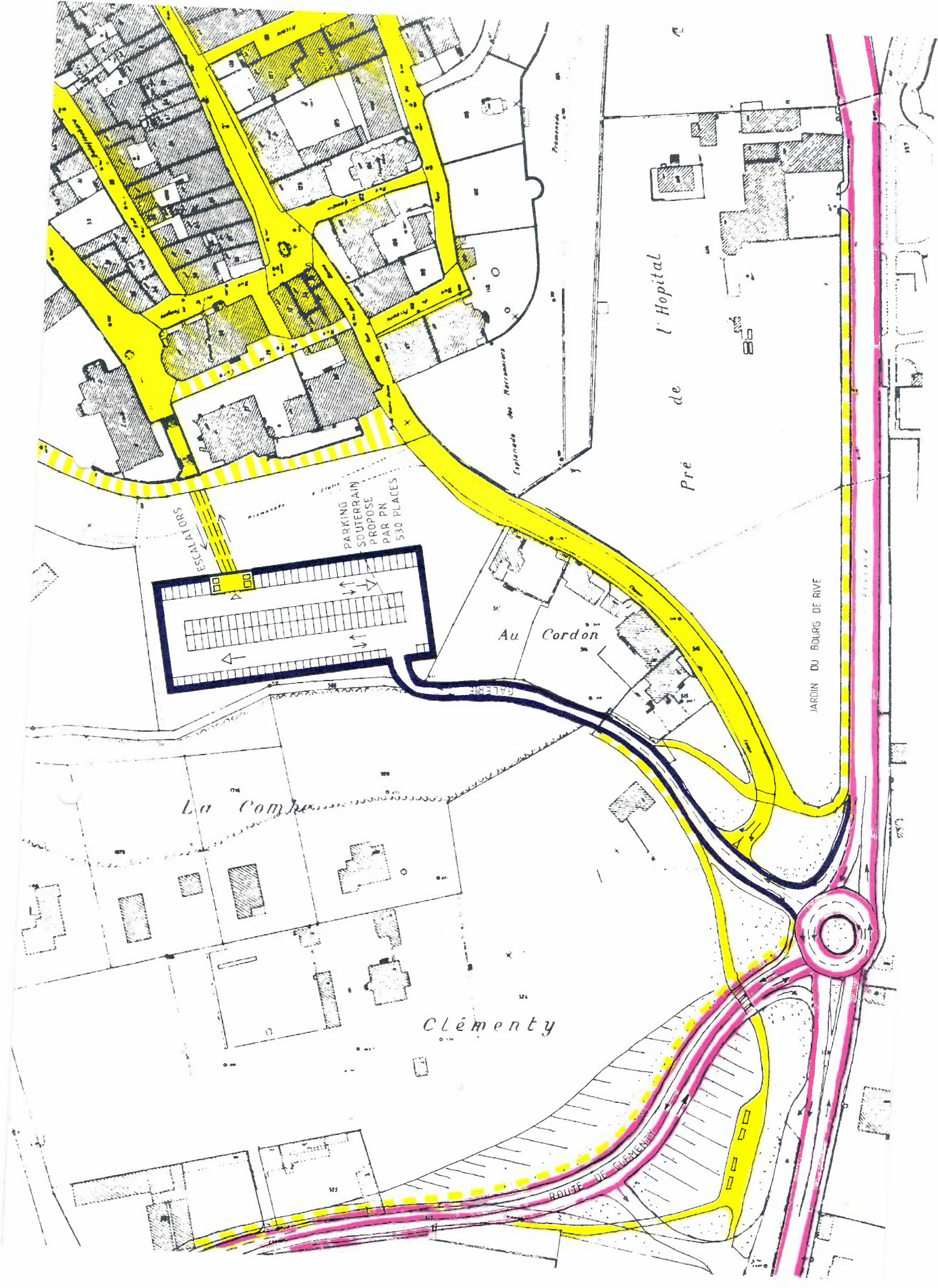
Le Prieuré, Parking proposé par Pro Novioduno.

Dessert le port, la plage, les zones de loisirs du bord du lac ainsi que la moitié Sud du centre. D'une pierre deux coups il dessert le haut et le bas.



LES ATOUTS DU PARKING DU PRIEURÉ

- Accès routier facile depuis le bas de Clémenty et la route Suisse avec voie d'accès de longueur suffisance évitant que les attentes à l'entrée du péage perturbent la circulation sur les axes principaux.
- Sorties des piétons en site propre à l'un des plus charmants cadres de la ville.
- Revitalisation de l'extrémité Sud de l'ancienne ville à fort potentiel d'animation.
- A 2-3 minutes de la moitié du centre.
- Réalisation facile, suffisamment distante des bâtiments existants.
- Construction rationnelle et économique sans reprise en sous-oeuvre de bâtiments anciens voisins.
- Chantier avec un minimum de nuisance pour le voisinage et le trafic.
- Combinant parking du centre et des loisirs il aura un taux d'occupation optimum. Il peut intéresser autant un promoteur privé que la Commune qui ne peut à long terme qu'y faire une bonne opération.



ESCALATORS

PARKING
SOUTERRAIN
PROPOSE
PAR PN
530 PLACES

Au Cordon

Pré de
l'Hopital

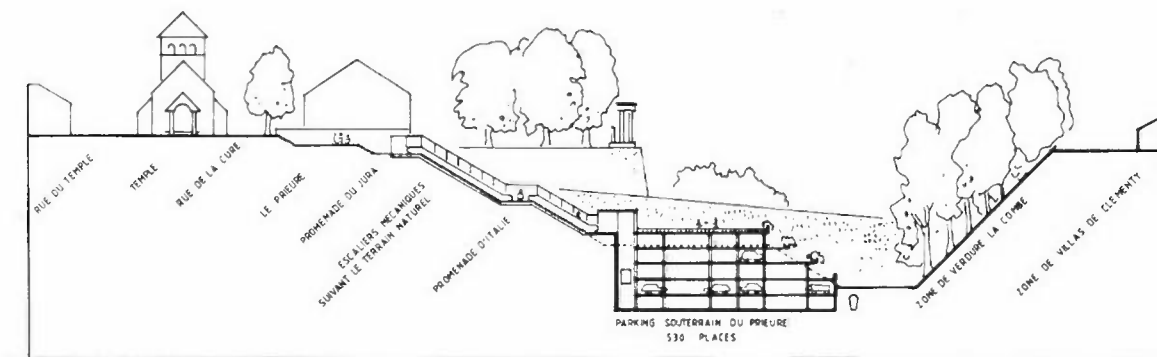
Escalade des Macramiers

La Combe

Clémenty

JARDIN DU BOURG DE RIVE

ROUTE DE CLEMENTY



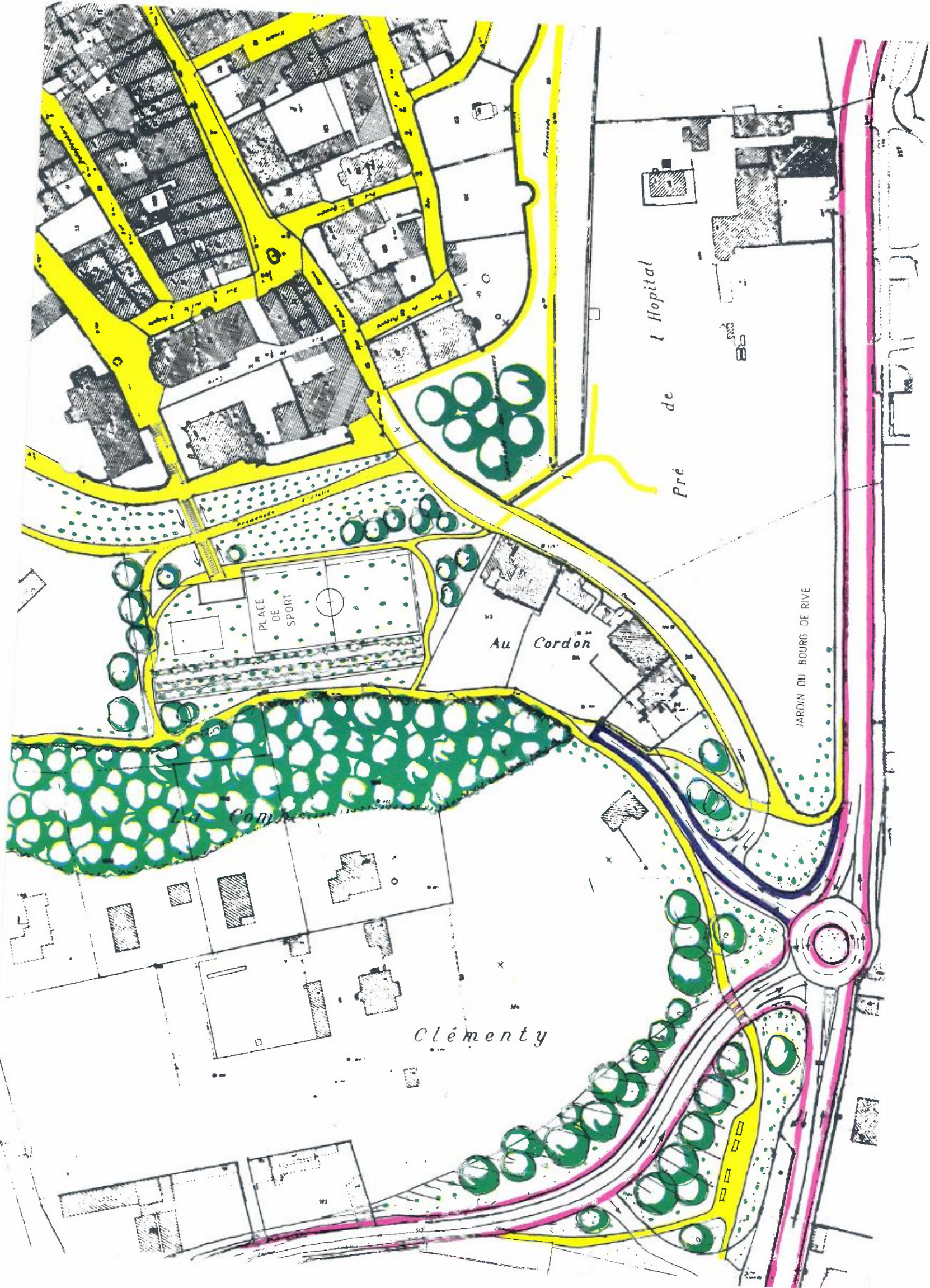
PROPOSITION DE PRO NOVIODUNO

UNE INTEGRATION DOUCE

- Le parking s'inscrit entièrement en sous-sol sans apparaître depuis l'ancienne ville.
- La zone de verdure est entièrement restituée en surface avec réhabilitation du terrain de sport.
- La route d'accès en galerie et le parking ouvert en terrasse côté vallon assurent éclairage et ventilation sans perturber le voisinage.
- Les escaliers roulants suivent la pente du talus de la ville.
- Les escaliers couverts et vitrés offrent des vues intéressantes sur le site.
- Réanimation d'un secteur piétonnier attachant de Nyon.
- Bel accès pour les touristes se dirigeant vers la porte Sainte-Marie, l'esplanade des marronniers et le bourg de rive.

EN RESUME LE PARKING DU PRIEURÉ EST :

- BIEN PLACE
- DISCRET
- SANS ATTEINTE AU SITE



Pré de l'Hopital

PLACE DE SPORT

Au Cordon

JARDIN DU BOURG DE RIVE

Clémenty

LA ROUTE DE CLEMENTY

PRO NOVIODUNO l'a toujours affirmé l'élargissement de la Route de Clémenty est nécessaire. Il permettra de canaliser le trafic de transit nord-sud en déchargeant la vieille Ville. Ainsi, une large zone réservée principalement aux piétons pourra enfin voir le jour.

C'est par Clémenty qu'il sera facile, depuis le haut de la ville, de rejoindre le parking du Prieuré que PRO NOVIODUNO propose; il est en effet hors de question d'alimenter le futur parking par le haut du vallon de la Combe.

Le premier projet d'élargissement de Clémenty était insuffisamment clair et trop chargé, il n'a pas passé la rampe du référendum.

PRO NOVIODUNO souhaite que les autorités réétudient l'aménagement de Clémenty; un certain nombre d'éléments devront être pris en compte :

1. Un giratoire bien dimensionné est indispensable car des feux ralentiraient par trop le trafic et constitueraient une atteinte supplémentaire au site.
2. Les 2 trottoirs devraient être maintenus; cela ne coûtera pas très cher en apportant confort et sécurité supplémentaires aux piétons pour lesquels des passages souterrains devront être étudiés en particulier au droit de la route Suisse.
3. Le tracé général devra être légèrement déplacé, côté Genève, pour permettre - en tout cas dans un premier temps - le maintien des serres de la Ville.
4. Les murs de soutènement pourront être diminués et partiellement remplacés par des talus provoquant une diminution des coûts et améliorant l'impact visuel.
5. 2 voies de circulation nous paraissent suffisantes si l'on tient compte de la faible longueur du tronçon concerné. Mieux vaut en effet une circulation automobile fluide et lente qu'apparemment rapide et entrecoupée d'obstacles.
6. Le parking prévu en bas de Clémenty ne sera plus nécessaire puisque le parking du Prieuré que nous proposons le remplacera avantageusement; on avait d'ailleurs parlé de "suicide esthétique" à son sujet...

A ces conditions, la déviation de Clémenty deviendra un projet raisonnable à la fois par son coût et par son impact dans le paysage.

Pour PRO NOVIODUNO, il s'agit là d'une étape indispensable à l'amélioration notable des conditions de vie dans la vieille Ville permettant la suppression du trafic parasite dans ce secteur, conduisant facilement les automobilistes au futur parking du Prieuré et permettant la mise en place d'une large zone piétonnière.

Comme nous l'avons annoncé lors de la table ronde du 12 novembre 1985, le Comité de PRO NOVIODUNO est prêt à rencontrer la Municipalité et toutes personnes intéressées par nos positions. Nous souhaitons continuer à dégager des solutions positives pour l'avenir de notre Ville.

LE COMITE DE PRO NOVIODUNO